

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### La perte d'autonomie mérite des réponses à la hauteur des enjeux

Sans cesse annoncé depuis 2007 et sans cesse reporté, le débat national sur le 5<sup>ème</sup> risque est désormais lancé.

Du 18 avril au 10 juin prochains, Madame Roselyne BACHELOT, Ministre des solidarités et de la cohésion sociale sillonnera la France à la rencontre des professionnels pour de multiples débats régionaux sur la perte d'autonomie. C'est pour nos organisations, suite au Conseil de la CNSA du 12 avril 2011, l'occasion de dénoncer une situation inquiétante et scandaleuse dans les établissements pour personnes âgées.

Vieillesse de la population, doublement attendu du nombre de personnes âgées de 85 ans et plus, hausse corrélative du nombre de personnes âgées fragilisés,... les éléments du défi sociétal sont clairement identifiés.

Pourtant, à l'heure où ce débat est affiché comme une priorité du gouvernement et un enjeu majeur pour la France, les professionnels et les représentants des personnes âgées déplorent les tours de « passe-passe » financiers qui se jouent entre l'Etat, la CNSA et l'Assurance maladie au détriment des personnes âgées en perte d'autonomie hébergées en établissement.

Gel des crédits de l'assurance maladie dans tous les établissements pour personnes âgées, voire baisse dans certains d'entre eux, donc diminution du nombre de postes de soignants, alors que les besoins d'accompagnement et de soins des personnes âgées en établissement augmentent, et poursuite des diminutions des crédits de la CNSA repris par l'assurance maladie (100 M€ en 2010 après 150 M€ en 2009).

**Les organisations signataires unies face à ces arbitrages financiers demandent que les engagements pris par l'Etat dans le cadre du Plan solidarité grand âge soient intégralement respectés pour que le débat sur la perte d'autonomie prenne tout son sens.**